



Table ronde les financements de l'innovation Technopole Castres Mazamet

Version 07/11/2023



Dalya AL KATTAN ESPANA
Chargée de mission mécanique & matériaux

Dalya.alkattanespana@agence-adocc.com
Tél : 07.82.35.57.60



Typologies d'aides régionales

Entrepreneuriat engagé



Contrat Transmission Reprise

Croissance - Développement



Contrat Entreprise d'avenir

Transformation - Décarbonation



Contrat 3S

Pass Transformation écologique

Innovation



Contrat Innovation

Appel à Projets Innovation

Appel à Projets I-Démo

Emploi



Pass RH

Contrat RH

Financement



Aides directes

AIDES FINANCIERES – FOCUS INNOVATION

DISPOSITIFS AIDES DIRECTES

Contrat Innovation

Appel à Projets Innovation

Contrat 3S – volet Innovation

Appel à Projets I-Démo

PRÊTS

Prêt d'honneur

CREALIA

Contrat Innovation – A retenir

- Dispositif permettant d'accompagner les phases de développement des projets R&D (y compris innovation sociale) incluant les premières phases de faisabilité
- Accompagner la **transformation des entreprises** par la mise en œuvre de projets d'**innovation** :
 - Amener un saut technologique pour l'entreprise
 - Développer de nouvelles compétences technologiques et savoir-faire, développer des actifs immobilisés significativement ses process de production
 - Intégrer des enjeux d'économie circulaire, d'éco-conception, d'adaptation au changement climatiques, de low-tech dans leurs produits, process et service
- **Modalités : PE, ME, ETI (exceptionnel GE), établissement de recherche (uniquement collaboratifs), association.**
- **Taux d'Intervention max :**
 - Entreprises : taux d'intervention variable en fonction du statut de l'entreprise
 - Etablissements de recherche : **50%** des coûts complets ou **100%** des coûts marginaux
- **Montant de l'aide max :**
 - Innovation individuelle : **500 K€** max. (**200 K€** de subvention maximum, le reste en avance remboursable)
 - Innovation collaborative : **500 K€** max. (**300 K€** de subvention maximum, le reste en avance remboursable)

Contrat Innovation – A retenir

- Dépenses de **personnel**
- Dépenses de **recherche contractuelle**
- **Conseil en innovation**
- **Frais forfaitaires généraux**
- **Coûts des instruments et des matériels**
- Coûts de **sous-traitance et d'expertise confiés à un tiers**

Plus d'informations : [Hub entreprendre - Contrat Innovation \(laregion.fr\)](https://laregion.fr/hub-entreprendre-contrat-innovation)

France 2030 régionalisé - Contexte

- France 2030 régionalisé, dispositif mis en place pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin e permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois
- Enveloppe globale : **88 M€** avec 50% Etat et 50% Région
- **Projets d'innovation :**
40 M€ dédié à l'AAP innovation
Soutien des projets de RDI portés par les **PME** et **ETI** régionales (au fil de l'eau)
- **Projets collaboratifs** de recherche et développement
30 M€ dédié à l'**APP I-demo** (2 relèves par an)



Projet Innovation – A retenir

- Ces projets sont en cohérence avec les objectifs de France 2030 avec les **8 thèmes de la stratégie régionale d'innovation (SRI)**
- Projets de faisabilité et/ou de développement sur **36 mois** maximum pour les **PME & ETI** en région Occitanie
- Aide financière est comprise entre **75 K€ et 500 K€** max :
 - **200 K€** de subvention et le reste en avance remboursable
 - Taux d'intervention est modulé en fonction du projet et du profil de l'entreprise
- PE : 45% d'aide maximum
- ME : 35% d'aide maximum
- ETI : 25% d'aide maximum
- **Dépôt au fil de l'eau** : 1 comité par mois



Projet Innovation – A retenir

- **Investissements matériels**
- **Dépenses de personnel**
- **Dépenses de recherche contractuelle**
- **Conseil en innovation**
- **Frais forfaitaires généraux**
- **Coûts de sous-traitance et d'expertise confiés à un tiers**

Plus d'informations : <https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/france-2030-regionalise-aap-projets-dinnovation>





Appel à Projet I-démo – A retenir

- Projets collaboratifs de **42 à 48 mois** en cohérence avec les objectifs de France 2030 avec les **8 thèmes de la stratégie régionale d'innovation (SRI)**
- Le Consortium doit être composé : au minimum de **2 entreprises dont une PME ou une ETI** et **au moins un partenaire de la recherche académique**. Maximum 5 partenaires avec comme porteur l'entreprise
- **Assiette de dépenses** du projet : entre **1 à 4 M€** (500 K€ pour les projets intrarégionaux)
- **Modalité de l'aide** : **jusqu'à 300 K€** de subvention et le reste en avance remboursable pour les entreprises et subvention pour les partenaires académiques
- **2 relèves par an** : en avril et en octobre



Appel à Projet I-démo – A retenir

- **Frais de personnel**
- **Instruments et matériel**
- **Recherche contractuelle, connaissances et brevets**
- **Services de conseil**
- **Frais généraux additionnels et frais forfaitaires généraux**

Plus d'informations : <https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/aap-i-demo-regionalise>

AAP Emergence géré par le service Recherche – A retenir

- AAP a été voté en septembre
- Concerne les thèses académiques en permettant le financement d'une thèse dans le cadre d'un projet très exploratoire ou interdisciplinaires
- Plus d'informations : [Appel à projets "EMERGENCE" - Edition 2023 - Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée \(laregion.fr\)](https://laregion.fr)

Stratégie Régionale Innovation (SRI) 2021 – 2027

- La SRI est une politique régionale collective et collaborative ayant pour but d'accompagner les entreprises dans leurs projets d'innovation et de transformation, ainsi que la transformation des territoires



Stratégie Régionale Innovation (SRI) 2021 – 2027

- La SRI a retenue 8 Domaines de Stratégiques d'Innovation (DSI) et trois DSI avec mission transversale :
- Matériaux intelligents et durables et procédés associés;
- Transition énergétique des territoires et de l'économie régionale;
- Big data, IA et cybersécurité : l'Occitanie territoire numérique éthique et souverain

